



BASSINS

Préavis municipal n° 05/13 du 06 mai 2013

ETUDE ET RÉALISATION D'UNE PREMIÈRE ÉTAPE DES TRAVAUX APRÈS PGEE – PHASE 2013 – 2014

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Entre 2002 et 2004, la Municipalité de Bassins a établi son PGEE.

Le PGEE ou Plan Général d'Evacuation des Eaux est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini à l'article 5 de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux / http://www.admin.ch/ch/f/rs/814_201/a5.html). Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement inclus. Il offre ainsi une vision plus large que le "plan à long terme des canalisations" ou PALT.

Le PGEE doit apporter :

- la connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic) ;
- la définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement remis à jour.

Dans le cadre de cette étude, les tronçons présentant des problèmes ont été identifiés, listés et classés par ordre de priorités afin de permettre l'organisation de travaux d'entretiens.

C'est cette étude qui a servi de base à l'établissement de ce préavis.

Attention toutefois à faire la distinction entre l'entretien annuel inscrit dans les différents budgets et le PGEE. En effet, l'entretien annuel comprend majoritairement des opérations préventives (nettoyages après l'hiver, réfection de sacs, etc.) ou des mesures d'urgences (débordement, bouchons, etc.). Ces montants ne peuvent couvrir la mise à jour du réseau général des eaux.



BASSINS

Pour cette raison, les travaux issus de différents préavis (chantiers communaux) ont tenu compte de cet inventaire. On peut citer pour exemples la route des Montagnes, le Chemin des Sorbiers, la route de Burtigny et la Rue du Châtelard (en cours).

Toujours dans la gestion des eaux du territoire communal, la commune fait partie de l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la Côte). Il s'agit donc de tenir compte de cet acteur qui traite toute les eaux usées du village. Des pollutions ayant été relevées en 2012 par l'APEC dans le ruisseau de la Serine qui se situe dans le prolongement de la commune, ces opérations de mise à niveau devraient permettre d'assurer la conformité des raccordements du village (les Eaux Claires aux Eaux Claires et les Eaux Usées aux Eaux Usées).

Dans ce contexte, les coûts prévus par le PGEE de 2004 et remis à niveau en fonction des tarifs 2013 (+20%) se présentent selon le tableau suivant :

RECAPITULATIF COÛTS (selon PGEE de 2004)

<i>Travaux</i>	<i>Travaux</i>	<i>DI & H (30%)</i>	<i>Total (PGEE)</i>	<i>Coûts 2013 (+20%)</i>
1 Travaux d'entretien des collecteurs EC				
1.1 Travaux fraisage/curage, urgence 4	1'000.-	300.-	1'300.-	1'560.-
1.2 Travaux génie civil, urgence 4	2'400.-	720.-	3'120.-	3'744.-
1.3 Travaux fraisage/curage, urgence 3	31'610.-	9'483.-	41'093.-	49'312.-
1.4 Travaux génie civil, urgence 3	148'800.-	44'640.-	193'440.-	232'128.-
Total :	183'810.-	55'143.-	238'953.-	286'744.-
2 Travaux d'entretien des collecteurs EU				
2.1 Travaux génie civil, urgence 4	3'600.-	1'080.-	4'680.-	5'616.-
2.2 Travaux fraisage/curage, urgence 3	23'350.-	7'005.-	30'355.-	36'426.-
2.3 Travaux génie civil, urgence 3	86'400.-	25'920.-	112'320.-	134'784.-
Total :	113'350.-	34'005.-	147'355.-	176'826.-
3 Regards non étanches	72'000.-	21'600.-	93'600.-	112'320.-
4 Couvertures des EU dans les regards mixtes				
4.1 A court terme	12'100.-	3'630.-	15'730.-	18'876.-
4.2 A moyen terme	7'700.-	2'310.-	10'010.-	12'012.-
Total :	19'800.-	5'940.-	25'740.-	30'888.-
5 Mauvais branchements	60'400.-	18'120.-	78'520.-	94'224.-
6 Honoraires BS+R				85'200.-
TOTAL :	449'360.-	134'808.-	584'168.-	786'202.-
A Gainages EU				
A.1 A moyen terme (Ch. du Sétif, Rte. des Montagnes et Ch. des Mouilles)	502'080.-	150'624.-	652'704.-	783'245.-
A.2 A long terme	551'365.-	165'410.-	716'775.-	860'129.-
Total :	1'053'445.-	316'034.-	1'369'479.-	1'643'374.-
TOTAL PGEE (HT)	1'502'805.-	450'842.-	1'953'647.-	2'429'576.-
TVA 8%				194'366.-
TOTAL PGEE (TTC)				2'623'942.-

Ce montant est à mettre en liaison avec les montants dépensés lors des budgets annuels :

	Réel 2011	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	302'518	241'419	242'825
Recettes	287'945	240'000	240'000



BASSINS

Description des travaux prévus

Les travaux qui sont décrits dans ce préavis ont pour but de maintenir le réseau communal dans les normes et les lois en vigueur comme expliqué plus haut.

- a. Les normes actuelles nous obligent à maintenir le réseau d'eaux usées étanche afin d'éviter toutes pollutions. En effet, si les réseaux EU ne sont pas étanches, il y a deux cas de pollutions possibles :
 1. Ecoulement des EU dans le terrain jusqu'à une ou plusieurs nappes phréatiques ;
 2. Dilution des EU (l'eau du terrain rentre dans le réseau), provoquant une diminution de l'efficacité de l'épuration.

L'entretien ou les réparations des réseaux EU consistent à mettre en œuvre toutes les techniques possibles pour garantir l'écoulement des eaux usées dans les réseaux.

- b. Les travaux d'entretiens sur les réseaux EC ont pour buts de maintenir la sécurité des biens immobiliers, mobiliers et des individus. Dans le cas d'une forte précipitation, nous devons garantir l'écoulement des eaux de surfaces dans les réseaux EC, afin d'éviter les inondations des bâtiments, l'érosion des terres, etc... L'entretien des réseaux EC consiste à éliminer tous les éléments qui diminuent par leurs présences le débit de ceux-ci.

Présentation du projet

a. Organisation générale du projet et démarche

L'objectif de ce projet est d'établir une planification globale des travaux à entreprendre à l'échelle de la commune puis, de les répartir dans le temps. De manière générale, les travaux seront organisés de la manière suivante :

- Préparation des travaux sur la base des données du PGEE ;
- Contrôle et évaluation sur place de l'état « à ce jour » ;
- Contrôles ponctuels de la conformité des séparatifs privés ;
- Demande d'offre, de devis et adjudication des travaux ;
- Organisation et suivis des travaux.

Les **contrôles** prévus comprennent des curages, des inspections vidéo ainsi que des relevés des niveaux.



BASSINS

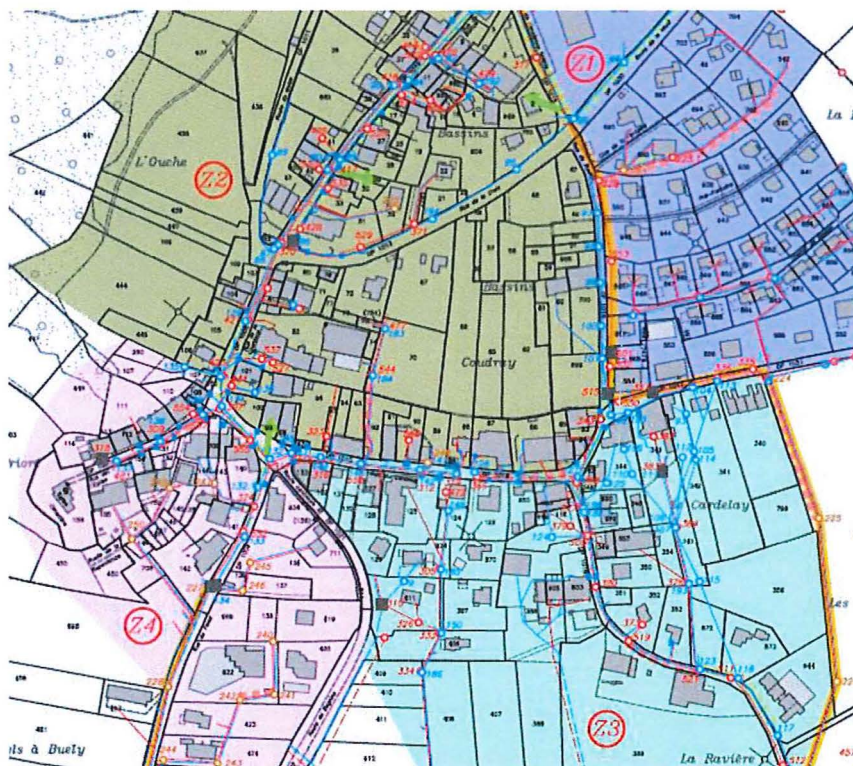
Les **travaux** prévus comprennent des compléments de curages, des réfections ponctuelles des regards de visite, et des collecteurs (problèmes de pentes, de fissures, etc.) ainsi que la correction des mauvais branchements détectés.

Si dans le cadre des démarches décrites ci-dessus, des problèmes importants devaient être découverts, ils feraient l'objet d'une demande de crédit spécifique.

Compte tenu de l'ampleur des zones concernées par ces travaux, il a été décidé de diviser la commune en 9 secteurs qui seront traités l'un après l'autre, sur une durée de plusieurs années.

Chaque zone fait l'objet d'un préavis soumis au conseil communal pour approbation.

Afin de pouvoir mieux appréhender les travaux décrits ci-dessus. Les données du PGEE ont été reportées sur un plan de situation qui est annexé à ce préavis.



Pour rappel, le montant estimatif total des travaux établi lors de la réalisation du PGEE après la mise à jour des tarifs au prix du marché de 2013 est de CHF 2'600 TTC.

b. Procédures administratives

Ces travaux sont considérés comme de l'entretien. Il n'est donc pas nécessaire de les soumettre à l'enquête publique.



BASSINS

Travaux concernés par le préavis

La première étape de ces travaux est prévue sur deux ans et trois secteurs.

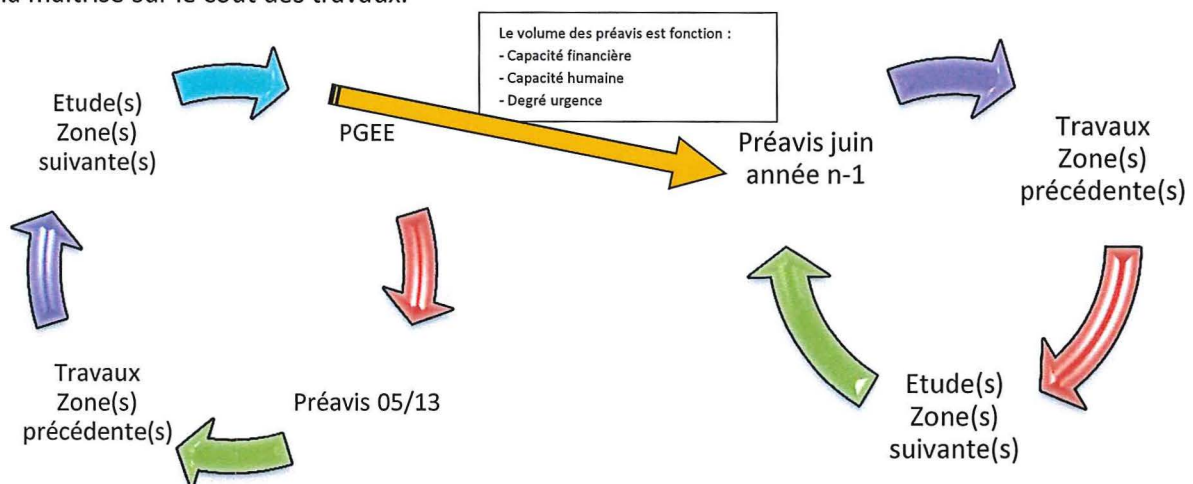
A savoir (voir plan général annexé) :

- **Zone 1**, Nord du village Etudes 2013, Travaux 2013 à 2014
Rte de Burtigny / R. de Raulan / Ch. de Raulan / Ch. de la Fontaine
- **Zone 2**, Ouest du village Etudes 2013, Travaux 2013 à 2014
Ch. de l'Ancienne Scierie / R. de la Couronne / R. du Battoir / Ruelle de Coudray / Rte de Le Vaud
- **Zone 3**, Est du village Etudes 2014, Travaux 2015 (nouveau préavis)
R. de la Ravière / R. du Cardelay / Conduite EC / EU en plein champs

Méthodologie des travaux proposés:

1. Curages et inspections des réseaux EU/EC
2. Etudes puis mise en soumission des travaux à exécuter.
3. Changement des tronçons en trop mauvais états pour être réparés.
4. Intervention pour réparations ou entretiens sur les autres tronçons types :
 - a. Gainages
 - b. Etanchements des regards
 - c. Couvertures des EU dans les regards mixtes
(ex : éléments pour couvrir le côté des eaux usées afin d'éviter tout débordement).
 - d. Fraisages

Dans le cadre de cette première étape des travaux, l'objectif est – pour les deux premiers secteurs – de réaliser les études et les travaux entre 2013 et 2014 puis – pour le troisième secteur – de procéder en 2014 à une étude afin de pouvoir anticiper et chiffrer les travaux à réaliser l'année suivante. De la même manière en 2015 une étude sera réalisée sur le secteur suivant afin de planifier le budget 2016 et ainsi de suite. Cette façon de procéder nous permettra d'avancer par étape tout en gardant la maîtrise sur le coût des travaux.



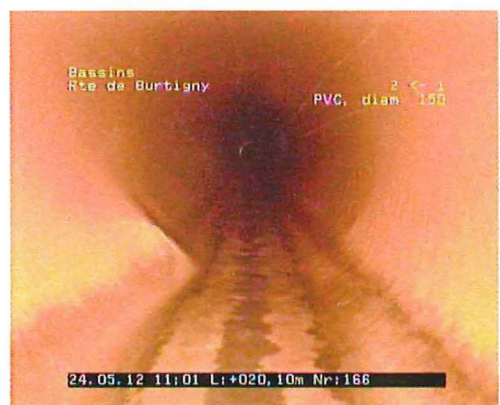
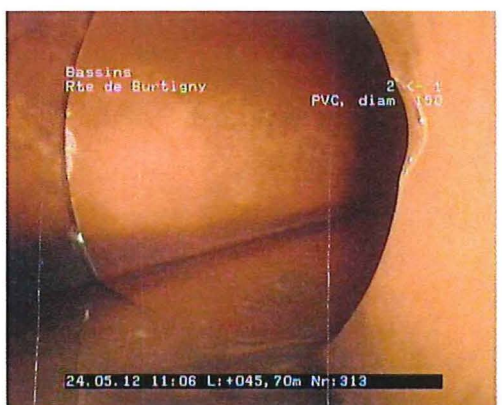
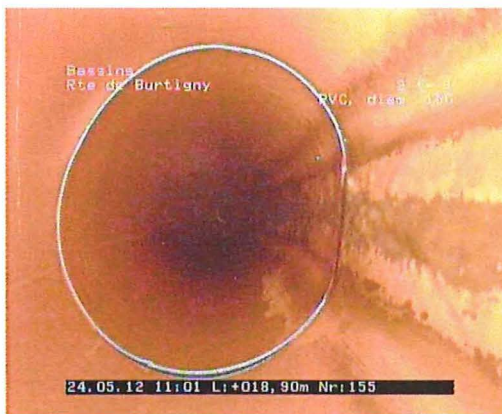


BASSINS

La priorisation de ces travaux de longue haleine se focalise sur des zones dont la situation est connue. En effet, des passages de caméras ont été effectués et des problèmes de refoulement des eaux usées constatés chez les habitants. De plus, après plusieurs travaux réalisés sur les secteurs périphériques du village, il faut s'occuper du centre du village en lui apportant l'entretien nécessaire.

Les relevés vidéo démontrent :

- Des pentes insuffisantes et des coudes posés à 90 degrés
- Des tuyaux écrasés voir perforés
- Un sous dimensionnement du réseau (diamètre) matérialisé par le dépôt noir laissé sur les parois des tuyaux





BASSINS

Budget des travaux 2013-2014

Ce budget a été établi sur la base d'une estimation du bureau BS+R, Schenk SA et les données du PGEE communal actualisés aux coûts 2013 (+20%).

<u>ZONE N°1, NORD DU VILLAGE</u>	
- Investigations (curage et vidéo)	13'000. —
- Travaux pour mise en conformité des réseaux	186'500. —
- Divers et imprévu	30'000. —
- Honoraires (Etude, relevés et travaux)	28'700. —
<u>ZONE N°2, OUEST DU VILLAGE</u>	
- Investigations (curage et vidéo)	14'000. —
- Travaux pour mise en conformité des réseaux	151'800. —
- Divers et imprévu	24'900. —
- Honoraires (Etude, relevés et travaux)	23'900. —
<u>ZONE N°3, EST DU VILLAGE</u>	
- Investigations (curage et vidéo)	7'000. —
- Divers et imprévu	1'100. —
- Honoraires (Etude, relevés)	10'500. —
Total HT	491'400. —
TVA 8.0 %	39'312. —

Total TTC (arrondi) 531'000. —



BASSINS

Financement

Le financement de ces travaux est prévu de la manière suivante :

- A) Emprunt de CHF 531'000 aux meilleures conditions ;
- B) Un amortissement de 30 ans, soit un montant cumulé d'environ CHF 17'700 par an inscrit au budget ;
- C) Un intérêt de 4 % l'an inscrit dans la rubrique des eaux usées.

Emprunt	An 1	An 2	...	An 15	...	An 28	An 29	An 30
Amortissement	17'700	17'700	...	17'700	...	17'700	17'700	17'700
Intérêts	21'240	20'532	...	11'328	...	2'124	1'416	708
Total annuel	38'940	38'232	...	29'028	...	19'824	19'116	18'408

La majorité de ces travaux doit être couverte par le prix du traitement de l'eau usée sans être subventionné. Dans ce cadre, un ajustement des taxes de l'eau usée devient nécessaire. Après calculs, cette modification, de compétence municipale, prévoit un ajustement du prix du m³ d'environ 20 centimes (CHF 2.20 par m³ au lieu de CHF 2.00 par m³). Le solde sera pris sur le budget de fonctionnement en fonction des amortissements réalisés dès 2013.

Conclusion

En regard des explications fournies par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins

- vu le préavis municipal n° 05/13 du 06 mai 2013,
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme,
- ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 531'000 afin de réaliser la première étape des travaux après PGEE (Phase 2013 – 2014) concernant les zones 1,2 et 3

d'autoriser un emprunt auprès d'un organe compétent et aux meilleures conditions du moment, selon le mode de financement proposé.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

D. Lohri

La Secrétaire :

M. Noirot

Annexe : Plan des zones PGEE